

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

**L'an deux mil VINGT CINQ
Le 27 novembre 2025 à 19h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 20 novembre 2025

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, M. DURANTIN Michel, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie, M. VALENTIN Alain, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, M. GODINOT Alain, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, Mme PEYRARD Emilie, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves (arrivé à 19h21), Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. DESCAYE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41 Nombre de présents : 31 Nombre de votants : 38

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme BOURNEZ Christine, Mme FEJARD Carole, Mme PONCET Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M. LAPALLUS Marc, Mme DUGELET Isabelle, M. VIODRIN Jérôme remplacé par Mme PEYRARD Emilie, M. DESBENOIT Bernard, Mme TROUILLET Nelly, M. PALLUET Dominique.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M. MATRAY Jean-Luc, Mme BOURNEZ Christine à M. FAYOLLE Jean, Mme FEJARD Carole à M. DURANTIN Michel, Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à M. BERTHELIER Bruno, Mme TROUILLET Nelly à M. JARSAILLON Philippe (à partir de 19h21), M. PALLUET Dominique à M. BUTAUD Jean Charles

Election d'un secrétaire de séance : Mme PEYRARD Emilie (Mars).

N°2025/N°205

OBJET : ECONOMIE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L' ARTISANAT

Monsieur Michel LAMARQUE, Vice-Président en charge de l'économie, rappelle que depuis 3 ans, la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) organise des ateliers en milieu rural. Ce dispositif d'ateliers en milieu rural est financé par BPI dans le cadre de l'appel à projets « Entreprendre au cœur des Territoires » qui visé les territoires labellisés Petites Villes de Demain et Actions cœur de ville. A partir de 2026, la CMA n'a plus de financements pour cette action.

Sur Charlieu, la CMA a organisé 14 ateliers réunissant 4-5 porteurs de projets / gérants à chaque atelier depuis 3 ans. Les ateliers étaient organisés au sein de l'espace cyber.

Afin que ces ateliers perdurent, le directeur de la CMA de la Loire, Franck PIAT a sollicité la collectivité pour savoir si elle souhaitait continuer ce parcours d'ateliers en local. Une proposition de convention avec des éléments budgétaires a été rédigé. Vous la trouverez en annexe.

Deux actions sont proposées :

- Action 1 : Ateliers adaptés aux besoins des porteurs de projets et des entreprises
Par exemple,
 - 1 atelier « Intégrer le numérique dans votre projet de création ou de développement »
 - 1 atelier « Gestion d’entreprise » à l’attention des dirigeants d’entreprises artisanales
 - 1 atelier « Développement commercial » (stratégie commerciale, aménagement point de vente, ...) : à définir selon les besoins détectés auprès des entreprises.

- 1 atelier « évolution de la micro-entreprise » et changement de forme juridique
« Les thématiques des ateliers peuvent être adaptés selon les besoins identifiés. »
Il est attendu de la part de la CMA de prendre en charge l'organisation de chaque atelier et de faire le suivi. Du côté de la Communauté de Communes, il est attendu de mettre à disposition une salle, de relayer la communication pour inciter porteurs de projets et entreprises du territoire à participer, et de contribuer financièrement à hauteur de 1 680 € pour les 4 ateliers mis en place (la participation financière du côté de la CMA est de 560 €)

- Action 2 Intervention de la CMA auprès des entreprises pour le montage des aides TPE (aides mises en place avec la Région) : les dirigeants règlent directement l'accompagnement à la CMA. Cela représente un montant de 5 600 € HT en ingénierie (2 250 € pris en charge par les artisans) en 2025.

La convention est proposée pour 3 ans à partir de 2026. La CMA facture à Charlieu Belmont Communauté que si les ateliers sont effectivement mis en place. Le coût maximum annuel pour la Communauté de Communes est de 1 680 € HT (2 016 € TTC) si 4 ateliers sont mis en place sur le territoire.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- approuve la poursuite de ces ateliers,
- autorise M. le Président à signer la convention pour 2026-2027-2028 avec la Chambre des métiers et de l'artisanat,
- dit que la dépense sera prévue en section de fonctionnement du budget principal.

La Secrétaire de séance
Représentante de la commune de Mars
Mme Emilie PEYRARD



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20251127-2025-205-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/12/2025

Publication : 04/12/2025